



LES CAP FERMEES : QUAND L'EXCEPTIONNEL SE REPETE...

Une CAP fermée, c'est déshabiller Paul pour habiller Pierre, sauf que cette fois Paul ce sont les SPIP et Pierre c'est l'administration centrale ou la DISP !

L'administration vient de publier **3 postes profilés, 2 à la DAP et un à la DISP de Paris**. Non seulement ces postes sont soumis au pouvoir discrétionnaire du recruteur mais en plus ces effectifs seront pris sur les agents de terrain ! 3 services vont se voir départis de 3 CPIP et les postes vacants ne seront pas proposés aux titulaires puisqu'il s'agit d'une **CAP dite fermée**. Il faudra donc attendre la CAP suivante pour que - peut-être - ces postes soient proposés ; à moins qu'ils n'aient aussi disparus comme de nombreux postes chaque année. **L'absence d'organigrammes permet à l'administration de dissimuler tous ces appauvrissements des terrains alors qu'en parallèle elle se gargarise d'être le seul ministère à créer des postes !**

Nous le savons tous et ce n'est plus à démontrer la DISP de Paris est une des plus touchée par les départs et les arrivées de stagiaires consécutifs. La DAP avec l'ouverture d'une CAP fermée ne fait qu'aggraver ce phénomène puisque ces postes vont être pourvus au détriment des services d'Ile de France.

Par ailleurs nous regrettons encore une fois la précipitation dans laquelle se fait cette CAP fermée, les personnels disposent de moins d'une semaine pour prendre la décision de postuler, convenir d'un entretien et s'y présenter. Il s'agit là de peu de garantie d'un système égalitaire et équitable. A moins que les jeux ne soient déjà faits !?

La situation exceptionnelle de septembre 2014 se reproduit, faut-il y voir une nouvelle habitude et une méthode de travail imposées aux organisations syndicales ?

De telles pratiques jettent **un discrédit sur l'intégrité des CAP** et sur les considérations qui président au choix des candidats.

La CGT dénonce encore une fois ce type de pratiques et demande à l'administration de reporter l'ouverture de ces postes à la prochaine CAP de CPIP pour permettre à chacun de postuler dans des conditions équitables et de ne pas davantage fragiliser les services.

A Montreuil le 22 juin 2015